

DES PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton Vallée de la Têt

Commune d'ILLE SUR TET

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° 2021/215

Le Maire de la Commune d'ILLE SUR TET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-24, L2122-1 et 2, L2212-2, 1er, 2ème, 3ème alinéa,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R417-10 I/II/et IV alinéa 10, R325-12, R411-8 et R411-25 alinéa 3, R441-25 alinéa 3 et la mise en fourrière des véhicules en infraction conformément à l'article R325-12

CONSIDERANT les travaux 08 Rue Arago effectués par l'entreprise CONCEPT BY HDP

ARRÊTE

<u>Article 1º</u>: Le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits Rue Arago le Mercredi 05 Janvier 2022 de 08h00 à 17h00. La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.

<u>Article 2</u>: Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie et sanctionnée, ce conformément à la loi, textes, législation en vigueur, par les agents assermentés à cet effet. Tout stationnement gênant pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

<u>Article 3</u>: La Directrice Générale des Services de la Mairie, tous les Officiers de Police Judiciaire et Agents assermentés sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application et de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés du Maire.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers et peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux dans les 2 mois à compter de sa publication et affichage, la juridiction compétente étant le Tribunal de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la ville d'Ille sur Têt ;
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt ;
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale ;
- Tous les agents assermentés de la ville.
- Entreprise CONCEPT BY HDP
- Publié et affiché selon les règlements en vigueurs.

Fait à Ille sur Têt, le 07 Décembre 2021.

Le Maire,

William BURGHOFFER